

Numéro	CFVU/2026-03-10/03
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	25-03-2026
Date de mise en ligne sur intranet (externe)	09/04/2026
Date de transmission au Recteur	09/04/2026



**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 10 mars 2026 portant avis sur la création du diplôme d'université  
« collège de l'IA humanités numériques »**

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-6, L. 712-6-1, et L. 613-2 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur la création du diplôme d'université « collège de l'IA humanités numériques », dont la maquette et le règlement des études sont ci-après annexés.

<b>Délibération CFVU/2026-03-10/03</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	35
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	16
Nombre de contre	8
Nombre d'abstentions	11

Paris, le 18 mars 2026

La Présidente de l'université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire encadré		Coef.	ECTS	Modalités du contrôle des connaissances					Nb de groupes	Mutualisation	Charge d'enseignement										
		CM	TD			Session 1	Session 2	Session unique	Nb de groupes	Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes			Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Nb de groupes imputables à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU					
														Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)									
														Sur budget central	Sur ressources propres								
Total semestriel		70		5		0		4		8		110		0									
<b>Semestre 1</b>																							
<b>UE 1 :</b>																							
Cours obligatoire	Initiation à la logique, à l'algorithmique et à la programmation	6	9	1	2	Non	Non		Oui	Non	1	4	Non		1	4		0	0	45	0		
Cours obligatoire	Culture numérique	20	0	1	1	Non	Non		Oui	Non	1	0	Non		1	0		0	0	30	0		
Cours obligatoire	Ateliers participatifs/cas d'usage	0	5	1	1	Non	Non		Oui	Non	0	4	Non		0	4		0	0	20	0		
Cours obligatoire	Conférences de haut niveau	8	0	1	1	Non	Non		Oui	Non	1	0	Non		1	0		0	0	12	0		
Cours obligatoire	Méthodologie	2	0	1	1	Non	Non		Oui	Non	1	0	Non		1	0		0	0	3	0		
Cours obligatoire	Projet Etudiant	0	20	1	1	Non	Non		Oui	Non	1	0	Non		0	0		0	0	0	0		
<b>Total semestriel</b>		<b>36</b>	<b>34</b>		<b>0</b>					<b>4</b>		<b>8</b>							<b>110</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Semestre 2</b>																							
<b>UE 1 :</b>																							
Cours obligatoire	Initiation à la logique, à l'algorithmique et à la programmation	6	9	1	2	Non	Non		Oui	Non	1	4	Non		1	4		0	0	45	0		
Cours obligatoire	Ateliers participatifs/cas d'usage	0	5	1	1	Non	Non		Oui	Non	0	4	Non		0	4		0	0	20	0		
Cours obligatoire	Hackathon	0	20	1	1	Non	Non		Oui	Non	0	12	Non		0	1		0	0	20	0		
Cours obligatoire	Conférences de haut niveau	8	0	1	1	Non	Non		Oui	Non	1	0	Non		1	0		0	0	12	0		
Cours obligatoire	Méthodologie	0	2	1	1	Non	Non		Non	Oui	1	24	Non		0	24		0	0	48	0		
Cours obligatoire	Projet Etudiant	0	20	1	10	Non	Non		Non	Oui	0	0	Non		0	0		0	0	0	0		
<b>Total semestriel</b>		<b>14</b>	<b>56</b>		<b>16</b>					<b>3</b>		<b>44</b>							<b>145</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total annuel</b>		<b>50</b>	<b>90</b>																				
<b>Semestre 3</b>																							
<b>UE 1 :</b>																							
Cours obligatoire	Programmation appliquée	6	9	1	2	Non	Non		Oui	Non	1	4	Non		1	4		0	0	45	0		
Cours obligatoire	Culture de l'IA	10	0	1	2	Non	Non		Oui	Non	1	0	Non		1	0		0	0	15	0		
Cours obligatoire	Ateliers participatifs/cas d'usage	0	5	1	1	Non	Non		Oui	Non	0	4	Non		0	4		0	0	20	0		
Cours obligatoire	Conférences de haut niveau	8	0	1	1	Non	Non		Oui	Non	1	0	Non		1	0		0	0	12	0		
Cours obligatoire	Méthodologie	0	2	1	1	Non	Non		Non	Oui	1	24	Non		0	24		0	0	48	0		
Cours obligatoire	Projet Etudiant	0	20	1	10	Non	Non		Non	Oui	0	0	Non		0	0		0	0	0	0		
<b>Total semestriel</b>		<b>24</b>	<b>36</b>		<b>0</b>					<b>4</b>		<b>32</b>							<b>140</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Semestre 4</b>																							
<b>UE 1 :</b>																							
Cours obligatoire	Programmation appliquée	6	9	1	2	Non	Non		Oui	Non	1	4	Non		1	4		0	0	45	0		
Cours obligatoire	Culture de l'IA	10	0	1	2	Non	Non		Oui	Non	1	0	Non		1	0		0	0	15	0		
Cours obligatoire	Ateliers participatifs/cas d'usage	0	5	1	1	Non	Non		Oui	Non	0	4	Non		0	4		0	0	20	0		
Cours obligatoire	Hackathon	0	20	1	1	Non	Non		Oui	Non	0	12	Non		0	1		0	0	20	0		
Cours obligatoire	Conférences de haut niveau	8	0	1	1	Non	Non		Oui	Non	1	0	Non		1	0		0	0	12	0		
Cours obligatoire	Méthodologie	1	1	1	1	Non	Non		Non	Oui	1	24	Non		1	24		0	0	25,5	0		
Cours obligatoire	Projet Etudiant	0	20	1	10	Non	Non		Non	Oui	0	0	Non		0	0		0	0	0	0		
<b>Total semestriel</b>		<b>25</b>	<b>55</b>		<b>18</b>					<b>4</b>		<b>44</b>							<b>137,5</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total annuel</b>		<b>49</b>	<b>91</b>																				
<b>Total diplôme</b>		<b>99</b>	<b>181</b>																	<b>532,5</b>		<b>0</b>	<b>0</b>



## RÈGLEMENT DES ETUDES

### Diplôme d'Université Collège de l'IA - Humanités numériques

Vu l'article L 613-2 du Code de l'éducation relatif aux diplômes propres aux établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel.

En demandant son admission en *DU Collège de l'IA - Humanités numériques*, l'étudiant s'engage à respecter les dispositions du contrat pédagogique ci-dessous qui comporte les conditions d'études et de contrôle des connaissances.

#### I. GÉNÉRALITÉS

1. Le *Diplôme d'Université Collège de l'IA - Humanités numériques* vise à assurer une formation pour objectif d'acculturer les étudiant.es à l'utilisation de l'IA et répondre aux défis à venir.
2. La préparation s'effectue en deux années universitaires, sauf dérogation accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de la formation.
3. Elle comporte 99 heures de cours magistraux obligatoires et 101 heures de travaux dirigés.
4. Les cours ont lieu dans les locaux des centres de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

#### II. ORGANISATION DES ÉTUDES

1. Le *Diplôme d'Université Collège de l'IA – Humanités Numériques* comporte 9 unités d'enseignements et de projet collectif, réparties sur les deux années à savoir :
  - Initiation à la logique, à l'algorithmique et à la programmation
  - Programmation appliquée
  - Culture numérique
  - Culture de l'IA
  - Ateliers participatifs/Cas d'usages
  - Hackathon
  - Conférences de haut niveau
  - Méthodologie
  - Projet Etudiant (en autonomie)

#### III. CONDITIONS D'ACCÈS

1. L'accès au *Diplôme d'Université Collège de l'IA - Humanités numériques* est conditionné par l'inscription en L2 à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
2. Si un étudiant valide la première année du collège de l'IA - Humanités Numériques mais ne valide pas la L2, à laquelle il est inscrit en diplôme principal ; il sera tout de même admis en année supérieure au collège de l'IA - Humanités Numériques.
3. La sélection des candidats se fera sur dossier par un jury souverain composé d'enseignants de la formation.
4. L'admission est prononcée par la présidence de l'établissement sur proposition de la direction de la formation.

#### **IV. INSCRIPTIONS**

1. L'inscription administrative est annuelle.
2. L'inscription pédagogique est faite en début de semestre.
3. Le redoublement de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision de la présidence de l'Université, sur proposition de la direction du diplôme.
4. Les droits universitaires sont compris dans le coût de la formation. Ce coût peut être révisé chaque année, après consultation des différentes instances concernées.

#### **V. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

1. La validation du diplôme est subordonnée à la réussite (note au-dessus de 10/20) du grand oral.
2. Une épreuve de rattrapage est organisée pour les étudiants qui seraient en incapacité de se présenter au grand oral. Ne sont admises que les absences motivées au sens du droit du travail (arrêt maladie, congé maternité, convocation par l'administration, décès d'un proche, etc.).

#### **VI. NOTATION DES ÉPREUVES**

La notation de l'épreuve du grand oral est exprimé sur 20 points. L'étudiant(e) doit obtenir une note minimale de 10/20 pour valider le diplôme universitaire.

#### **VII. CONDITION D'OBTENTION DU DIPLÔME**

1. La validation du diplôme est subordonnée à la réussite à l'épreuve du grand oral de fin de formation.
2. La validation du diplôme est subordonnée à l'inscription administrative et pédagogique sur les deux années du diplôme.
3. Les unités d'enseignements sont validées dès lors que l'étudiant(e) a obtenu la note de 10/20 à l'épreuve du grand oral de chaque fin d'année.
4. La défaillance à l'épreuve du grand oral de fin d'année fait obstacle à la validation du diplôme.

#### **VIII. ATTRIBUTION DU DIPLÔME**

1. La validation du diplôme permet à l'étudiant de se voir délivrer un *diplôme d'université* de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
2. La validation du diplôme est assortie des mentions suivantes :
  - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20
  - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20
  - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20
  - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20